



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution AURILLAC COISSY SUD - SUD OUEST

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

CABA

Exploitant

CABA

Ressources

Vous êtes alimentés par 13 captages

◆ CLAVIERES 1 PUIITS I (BAT)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ CLAVIERES 1 PUIITS II

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ CLAVIERES 2 AMONT

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ EMPRADE GALERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ FORAGE DU BOURG 1997 (VELZIC F1)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LA PRADE ARPAJON

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LA PRADE MERIGOT (PUIITS)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LA PRADE PUIITS N° 1 (GRAND)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LA PRADE PUIITS N°2

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LAVERGNE BLANQUE PUIITS FERME 1,2 HS,3

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ LAVERGNE NEGRE GALERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ VELZIC PUIITS AMONT SCIERIE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

◆ VELZIC PUIITS FOOT (CAMPING)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 19/04/2001

Traitements

Vous êtes alimentés par 3 traitements

◆ TTP CHLORE COISSY

Traitement simple

- CHLORE

◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE

Traitement simple

- CHLORE

◆ TTP CHLORE ET UV BRAQUEVILLE

Traitement simple

- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 63 valeurs mesurées : 98,4% - maxi. : 1 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

26 valeurs mesurées : mini. : 1,5 mg/L - maxi. : 8,9 mg/L - moyenne : 4,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

17 valeurs mesurées : mini. : 3,8 °f - maxi. : 21,1 °f - moyenne : 8,1 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

15 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,12 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Détection de pesticides dont les teneurs restent inférieures à la limite de qualité.

Arsenic

Élément d'origine naturelle

15 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 1,4 µg/l - moyenne : 0,7 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.

Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

63 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,2 mg/LCl2 - moyenne : 0,1 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité bactériologique satisfaisante.

Ressource pouvant présenter de façon ponctuelle des traces de pesticides.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.



Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 81 10 63 10

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.